

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires /suppléants : 54
- procurations : 8
- abstentions : 6
- votants : 56
- pour : 56

DÉLIBÉRATION n° 2019/221

L'an deux mille dix-neuf et le 16 décembre 2019 à 19h00 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 09 décembre 2019, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Stéphanie VIELCAZALS, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Jean BRILLOUET, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, , Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Michel SICARD, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD , Florent LAY, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES, Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Maurice Loudet à Philippe SOLAZ, Bernadette GACHASSIN à Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE à Jean BRILLOUET, Jacques LAUREYS à André RECURT, André QUINON à Aimé COURTADE, Stéphanie LAGLEIZE à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Suzanne SIMOIS à Régine SARRAT,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Albert BEGUE, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Zoulikha CHEBBAH, Joëlle PEYRO, Jean-Louis VIAU, Christiane ROTGE, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL Gérard SABATHIE.

Objet : Signature de la convention de partenariat « entente Neste et rivières de Gascogne »

Le Département du Gers a déposé en juillet 2019 un dossier préliminaire schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Neste et rivières de Gascogne » en lien avec les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Lot et Garonne, du Tarn et Garonne et des Landes.

Les six départements ont convenu d'élaborer une convention de partenariat « entente Neste et rivières de Gascogne » ayant pour objectif la participation financière à la phase d'élaboration du SAGE qui sera porté par la future commission locale de l'Eau (CLE).

La CCPL est invitée à adhérer à cette convention assortie d'une participation financière de 161 €.

La convention de partenariat a été adressée à tous les membres du conseil de communauté.